

LES MODES VERBAUX DANS LES PHRASES INDÉPENDANTES LOCALISATION SYNTAXIQUE

Lotfi Abouda

► **To cite this version:**

Lotfi Abouda. LES MODES VERBAUX DANS LES PHRASES INDÉPENDANTES LOCALISATION SYNTAXIQUE. Travaux de Linguistique : Revue Internationale de Linguistique Française, De Boeck Université, 1999, Sémantique, interprétation et effets syntaxiques, pp.89-108. halshs-01471252

HAL Id: halshs-01471252

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01471252>

Submitted on 19 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES MODES VERBAUX DANS LES PHRASES INDÉPENDANTES

LOCALISATION SYNTAXIQUE¹

Lotfi ABOUDA*

1. Introduction

La polémique qui règne depuis des siècles concernant la catégorie du Mode verbal s'explique en grande partie par l'insuffisance des critères définitoires morphologiques et/ou logico-sémantiques. Malgré cette situation, si l'on fait abstraction des hypothèses avancées à propos de l'infinif dans le cadre du modèle du Gouvernement & du Liage, la syntaxe n'a pas souvent été appelée à jouer un rôle dans la définition de la catégorie de Mode. Elle constitue, tout au plus, un pseudo-critère que l'on invoque occasionnellement 'faute de mieux'².

Ce rejet apriorique de la syntaxe prend forme à travers un postulat théorique, souvent implicite mais très courant, qui annonce que ce qui est requis par la forme n'a pas de sens, contrairement à ce qui est structurellement non-déterminé (libre) qui, lui seul, serait signifiant³. Appliqué en syntaxe, ce présupposé, d'origine phonologique, sur le lien entre la forme et le sens nous semble inadéquat⁴, et même dangereux puisqu'il a souvent servi d'alibi à l'explication de la valeur du subjonctif dans les contextes où il est obligatoire. Comme le note Confais (1990 : 233), le fait que le subjonctif soit souvent imposé par la construction « n'implique aucunement qu'il soit sémantiquement vide [...] et qu'il faille renoncer à chercher sinon un signifié global, du moins des traits sémantiques contextuels responsables des occurrences «automatiques». Une information redondante, c'est-à-dire prévisible à 100 %, reste une *information* ».

Aussi, au lieu de 'neutraliser' (au sens phonologique) les emplois obligatoires, nous chercherons plutôt à y voir les structures naturelles des modes considérés. Cela présuppose naturellement l'abandon de toute idée logico-sémantique préconçue sur les valeurs des différents modes.

* UFR de Linguistique – Université Paris VII – Tour centrale – 2, Place Jussieu – F-75251 PARIS CEDEX 05.

En bref, refusant toute hiérarchisation apriorique entre les modes, et exprimant nos plus grandes réserves à propos des généralisations théoriques distributionnalistes sur le rapport entre la forme et le sens nous nous proposons dans cette étude d'explorer la piste, à notre avis trop souvent et injustement négligée, de la syntaxe.

Or, la comparaison systématique des principales structures syntaxiques et l'observation minutieuse de leur incidence sur l'apparition des différents modes devraient nous permettre d'avancer des généralisations descriptives intéressantes quant au rapport entre la structure syntaxique et le mode verbal, rendant ainsi possible une *localisation* syntaxique des modes verbaux et ouvrant par la même la voie à une explication sémantique.

2. Le Noeud INFL

Le modèle du *Gouvernement & du Liage (GB)*, avancé par Chomsky (1981, 1982 et 1986), demeure l'un des rares modèles *syntaxiques* qui se sont intéressés à la morphologie flexionnelle, domaine habituellement réservé aux modèles logico-sémantiques. Aussi est-il naturel de choisir ici ce cadre théorique pour rendre visibles les données pertinentes et avancer nos propres hypothèses concernant la localisation syntaxique des modes verbaux.

Ce modèle étant aujourd'hui largement connu, nous nous contenterons ici d'en souligner les lacunes, notamment en ce qui concerne le noeud *Inflection* (noté *INFL* ou *I*), où sont réalisés tous les morphèmes flexionnels⁵.

Comme le souligne par exemple Huot, les hypothèses chomskyennes à propos du noeud *INFL* sont pour le moins insuffisantes pour rendre compte de la morphologie flexionnelle française, qui est autrement plus complexe que celle de l'anglais. « Le seul trait [+ Tense], note-t-elle (1991 : 393) ne suffit pas à représenter toute la morphologie verbale. La distinction entre l'indicatif et le subjonctif en particulier n'est pas prise en compte. » Outre l'absence de tout traitement concernant les Modes⁶, d'autres questions restent, y compris dans le cadre de la *Split INFL Hypothesis*⁷ sans la moindre réponse. Par exemple, comment traiter la catégorie de l'Aspect ? Ou encore, quel est le statut exact qu'il convient de donner à la catégorie du Temps, telle qu'elle est conçue dans le modèle *GB* ?

À ce propos, il est indéniable que l'on assiste à une espèce de malentendu. En effet, on admet généralement dans le modèle *GB* que le noeud *I* est composé d'une part d'un constituant *Temps* et d'autre part d'un constituant *AGR*. Ces deux constituants entretiennent un rapport étroit qu'on énonce habituellement comme dans la règle suivante :

$$(1) I \rightarrow [\pm\text{Temps}] \quad [\pm\text{AGR}]$$

Or, si cette règle fonctionne convenablement et ne contredit pas notre intuition, c'est justement parce qu'elle ne concerne pas des temps, mais des modes. Il nous semble en effet que Chomsky (1981), en employant le trait [\pm Temps], cherche en fait à opposer les modes finis et les modes non finis, c'est-à-dire à opposer l'infinitif aux autres modes (personnels). Y parler du trait [\pm Temps], c'est employer une terminologie abusive, voire erronée, très loin de pouvoir rendre compte de toute la complexité de la morphologie française. En effet, (1) suggère que le contenu de AGR est déterminé en fonction du temps. Or, sans même parler d'une langue comme le portugais, il existe en français des modes (certainement l'impératif et, sans doute, le subjonctif au moins en français moderne) qui ne varient pas temporellement mais qui s'accordent avec le sujet en personne et en nombre. En effet, les variations entre les formes simples et composées de l'impératif, ainsi que les variations entre le subjonctif 'présent' et le subjonctif 'passé' ne dénotent pas des différences temporelles mais des différences aspectuelles. Or l'aspect lui-même ne peut pas constituer un critère apte à capter des différences en rapport avec AGR puisque tous les modes étudiés dans ce travail – y compris l'infinitif – connaissent en français la variation entre une forme simple et une forme composée.

En bref il semble que l'on est aujourd'hui presque unanime pour considérer que seul l'indicatif connaît véritablement des variations strictement temporelles⁸. Ces positions théoriques – qui sont aujourd'hui largement répandues – sont résumées dans le tableau (2) dans lequel le signe '+' se lit « varie en » et le signe '-' « ne varie pas en » ('aspect' / temps / personne)

(2) Mode	'Aspect'	Personne	Temps
INF	+	-	-
IMPÉ	+	+	-
SUB	+	+	-
IND	+	+	+

Nous pouvons donc dire que les catégories *Temps* et *AGR* ne sont pas obligatoirement présentes : cela dépend d'une façon cruciale du type de mode auquel nous avons affaire. En nous inspirant d'un modèle comme *le Head-driven Phrase Structure Grammar (HPSG)*, nous proposerons, pour chacun des modes isolés, une structure de traits pré-définis, comme en (3) :

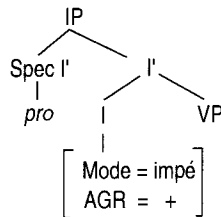
(3) Mode = INF	Mode = IMPÉ	Mode = SUB	Mode = IND
['Aspect' = x]	['Aspect' = x]	['Aspect' = x]	['Aspect' = x]
	[Personne = y]	[Personne = y]	[Personne = y]
	[Nombre = z]	[Nombre = z]	[Nombre = z]
			[Temps = t]

Or, à y voir de plus près, il nous semble possible de ramener les différences entre les phrases infinitives et impératives à des différences syntaxiques, c'est-à-dire à des différences visibles au niveau de la structure phrastique.

En effet, si dans les deux types de phrases, on note l'absence d'un sujet phonologique, le sujet syntaxique que l'on est amené à reconnaître en vertu du Principe de Projection Étendu¹³ n'est pas le même dans les deux cas : la position Spec I est occupée par un élément vide de type *PRO* dans la phrase infinitive et par *pro* dans l'impérative. En effet, la condition *sine qua non* pour *pro* est l'existence d'un AGR riche. Or l'AGR d'une impérative est riche puisque, contrairement à l'infinitif, l'impératif ne varie pas seulement en aspect, mais aussi en nombre et en personne : il s'agit d'un mode personnel. La différence syntaxique entre la structure impérative et la structure infinitive sera donc visible à la fois au niveau de la composition interne de INFL et au niveau de la position sujet. Nous proposons pour la phrase impérative la structure en arbre suivante :

(10) Structure syntaxique de *IMPÉ*

Cet arbre représente la structure syntaxique que l'on reconnaît à l'impératif,



et seulement à l'impératif. Il est à notre avis révélateur que cette structure soit de type IP : l'impératif ne peut pas être le mode d'une phrase enchâssée et, d'une façon plus générale, ne peut pas être dans la dépendance d'un quelconque élément syntaxique supérieur.

Cette caractéristique syntaxique, exclusive de l'*IMPÉ*, prend pleinement son sens si on la rapproche d'une autre caractéristique, non moins intéressante, à savoir l'impossibilité d'employer l'*IMPÉ* à la troisième personne. En effet, au lieu de voir dans cette impossibilité une espèce de défection, comme le font de très nombreux grammairiens et linguistes¹⁴, nous y voyons plutôt une propriété définitoire de ce mode. C'est que la caractéristique définitoire de l'impératif n'est pas tant l'expression d'une injonction que la *manière* d'exprimer cette injonction. Il est en effet fort connu que l'injonction peut naturellement être rendue par d'autres moyens langagiers, comme dans l'exemple banal suivant au futur de l'indicatif :

(11) Vous refermerez la porte en sortant, s'il vous plaît !

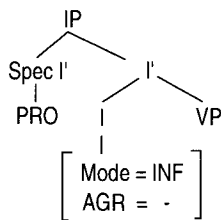
Dès lors, l'absence de sujet phonologique est facilement explicable : les phrases impératives se réfèrent à une situation discursive concrète, où le locuteur s'adresse à un (ou à des) interlocuteur(s) présent(s) dans une sphère discursive commune, les morphèmes flexionnels qui s'attachent au verbe suffisent largement à déterminer la référence de *pro*, contrairement au cas des INF, où l'absence du sujet peut être expliquée par la *virtualité* de la situation.

Contrairement à l'impératif, l'infinitif est en effet un mode impersonnel : il a un AGR négatif et sa position sujet est occupée par un élément de type PRO. Sémantiquement, ces caractéristiques syntaxiques semblent impliquer que l'infinitif, dans ce type de structures qui représentent l'emploi dit quelquefois absolu (c'est-à-dire dans le cas où le sujet syntaxique de l'infinitive n'est pas co-indicié avec un NP présent dans la phrase), renvoie à un procès virtuel, indéterminé.

Nous proposons de rendre compte des structures infinitives de ce type grâce au schéma minimal suivant :

(12) Structure syntaxique de INF-1

3.1.2. Avec sujet



Nous distinguons ici entre deux cas généraux, selon qu'il y a ou non inversion de l'ordre sujet-verbe.

3.1.2.1. Sans inversion

L'impératif et l'infinitif sont impossibles dans les constructions de ce type. Observons les exemples (13) à l'indicatif et (14) au subjonctif :

(13) (a) Je voudrais quatre souris blanches (b) Marie venait tous les jours...

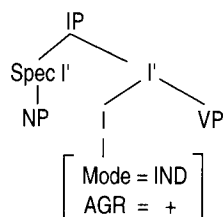
(14) (a) Le Ciel fasse que vous ayez raison (b) Dieu te bénisse

Les exemples (14), et nous ne sommes pas les premiers à l'affirmer, constituent des exemples non seulement archaïques et minoritaires, mais, en plus, extrêmement contraints : ils appartiennent presque exclusivement, en français moderne, à une classe sémantique particulière : leurs NPs lexicaux sujet sont généralement du type *Ciel, Dieu*, etc.¹⁵. Il ne serait donc pas impossible de réserver à ces tours un traitement particulier : nous

songeons à un trait lexical particulier qui serait attaché au NP sujet. Dans le cas général (absence d'un trait spécifique contraignant le sujet lexical), nous posons que l'indicatif est le seul mode possible dans cette structure. Il sera dit *obligatoire*. Cette première structure de l'indicatif sera représentée comme suit :

(15) structure syntaxique de *IND-1*

3.1.2.2. Avec inversion



3.1.2.2.1. Le Sujet est un NP lexical

Dans le cas syntaxique précis qui nous occupe ici, les données pertinentes sont les suivantes :

- (16) Mange la pomme, Pierre !
- (17) * Venir Pierre.
- (18) (a) * Vient Pierre ?
(b) * Vivrait le Roi ?
- (19) (a) Vive le Roi !
(b) Vienne la nuit, sonne l'heure (Apollinaire).
(c) Soit un triangle ABC.

Ces données suggèrent que dans la structure syntaxique en question, seul le subjonctif serait possible¹⁶. Il n'en est rien, puisqu'un certain nombre d'énoncés avec inversion de NP peuvent être à l'indicatif. Examinons les exemples suivants¹⁷ :

- (20) (a) Dans la forêt vivait un vieil ermite.
(b) Dans la boîte étroite ronflait, comme une grosse mouche, un ventilateur.
(c) Dans mon jardin poussent des plantes exotiques.
(d) Par la fenêtre ouverte, entrain une odeur de nuit et de fleurs.

En comparant ces exemples du subjonctif à ceux de l'indicatif, l'on se rend facilement compte qu'ils ont des caractéristiques syntactico-sémantiques diamétralement opposées. Entre autres différences¹⁸, il convient de signaler ici les caractéristiques suivantes qui nous semblent être représentatives de la plupart des emplois de ce type :

- (i) Certaines des phrases (20) semblent¹⁹ admettre l'explétif *il*, cette possibilité est en revanche totalement exclue pour les phrases correspondantes au subjonctif :
- (21) (a) Dans mon jardin, il pousse des plantes exotiques.
(b) Par la fenêtre ouverte, il entrainait une odeur de nuit et de fleurs.
(c) * Il vive le Roi.
* Il vienne la nuit.

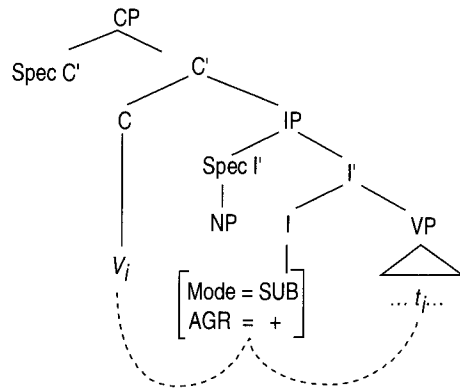
L'acceptabilité – même sous réserve – des phrases (21 a-b) autorise de supposer un mouvement du NP- sujet à partir de sa position d'origine, à savoir Spec I', vers une position adjointe dans VP²⁰. L'impossibilité des phrases (21 c-d) ne nous permet en revanche pas de défendre la position à propos des exemples (19).

- (ii) Surtout, contrairement aux exemples (20), qui demeurent naturels sans inversion, les exemples au subjonctif ne sont plus acceptables si on annule l'inversion du sujet²¹ :
- (22) (a) * Le Roi vive!
(b) * La nuit vienne.

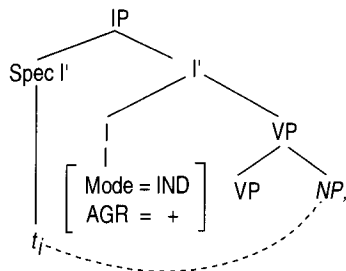
L'impossibilité de ces phrases subjonctives sans l'inversion suggère tout simplement que, contrairement aux phrases indicatives²² de ce type, les phrases (19) ne sont pas obtenues suite à une inversion.

Une hypothèse, qui nous paraît tout à fait plausible, serait alors de poser que le verbe au subjonctif, montant de V à I pour prendre ses affixes, continue sa montée jusqu'à la position C, donnant ainsi lieu à un *step-by-step movement*²³ respectant tous les principes gouvernant ce type de mouvement. On obtient ainsi, dans ce type de structures au subjonctif, un mouvement de type germanique qui contraste avec le mouvement observé dans les indicatives. Si ce traitement est acceptable, on pourra proposer pour les phrases (19) la S-structure minimale (23) et pour les phrases (20) la S-structure (24)

- (23) Une structure syntaxique de *SUB-I*
- (24) Structure syntaxique de *IND -2*



3.1.2.2.2. Le sujet est un clitique



Avec l'inversion du CI sujet, seul l'indicatif semble possible

- (25) (a) Vient-il ?
- (b) Serait-il en colère ?
- (26) (a) Est-il aimable !
- (b) L'aime-t-il sa petite femme !

Les phrases de ce type sont en effet très majoritairement exclues au subjonctif :

- (27) (a) * Vive-t-il (b) * Construisse-t-il une maison!/?

Des exemples comme :

- (28) (a) Ainsi soit-il (b) Dussions-nous laisser toutes nos forces...

au subjonctif nous semblent constituer des hapax syntaxiques puisqu'ils ne sont acceptables qu'avec une classe bien limitée de verbes, notamment *être*, *pouvoir* et *devoir*, des verbes qui sont par ailleurs figés temporellement (**Doive-t-il ...*), aspectuellement, et parfois même en personne et en nombre, sans même parler de leur figement syntaxique puisque seul un clitique inversé y est admis en guise de sujet. Il ne serait donc pas totalement irraisonnable

de remettre en cause le statut verbal de ces formes²⁴. Dans le cas général, l'indicatif sera donc dit obligatoire et on aura pour ces structures un schéma syntaxique analogue, *mutatis mutandis*²⁵ au schéma (15) (avec inversion).

3.2. Phrase de type CP

Pour résumer les données, nous pouvons dire que, dans le cas syntaxique précis qui nous occupe ici, i.e. la phrase indépendante de type CP, seuls les deux compléments *si* et *que*, à l'exclusion de *de*, sont admissibles. L'impératif et l'infinitif étant exclus, seuls sont autorisés le mode indicatif, suite à *si*²⁶ et *que* (dans les phrases exclamatives²⁷) :

- (29) (a) Si j'avais su !
 (b) Si nous parlions d'autre chose ?
 (c) – Resterez-vous ?
 – Si je reste ! Si je reste !
 (d) S'il est grand !
 (30) (a) Que n'écrit-il en prose !
 (b) Que ne l'ai-je su !
 (c) Qu'il était mignon !

et le mode subjonctif, suite à la conjonction *que*

- (31) (a) Qu'il vienne ! (a')* Qu'il vient !
 (b) Que le ciel vous entende (b')* Que le ciel vous entend !

Ces simples faits suffisent à montrer clairement l'insuffisance de l'opposition lexicale entre *si* et *que* pour expliquer la variation modale constatée dans ce contexte syntaxique.

Il serait long de présenter et de discuter ici les diverses solutions théoriques qui sont habituellement envisagées²⁸. Nous passons donc directement à l'exposition de la solution que nous sommes tenté de défendre.

Cette solution suppose l'existence d'un trait binaire [$\pm T$], de nature lexicale, qui oppose tous les éléments insérables sous l'une des deux positions pré-IP. Au trait [+ T] – qu'il nous reste à définir – sont associés les éléments qui dominent une phrase à l'indicatif, au trait [- T] sont associés les éléments qui dominent une phrase au subjonctif. Plus précisément, l'élément-tête qui occupe la position C, en sélectionnant une phrase de type IP, lui impose, en fonction du trait lexical [$\pm T$] qu'il porte en lui d'une façon inhérente, le mode verbal que la phrase-complément doit porter. Autrement dit, on suppose que c'est le trait [$\pm T$], transmis de la tête C à l'IP *via* une relation de gouvernement, qui déclenche le mode de la phrase enchâssée.

La question qui se pose maintenant est de savoir quel est le trait lexical en question.

Il suffit d'observer les données ci-dessus pour s'apercevoir que les éléments spécifiés [+ T], c'est-à-dire les éléments lexicaux suivis d'une phrase à l'indicatif, sont extrêmement variables et peuvent être rangés en deux classes diamétralement opposées :

- (i) soit ils expriment une idée de non-assertion : c'est le cas de la conjonction *si*, dans les hypothétiques, qui suspend la valeur de vérité de la proposition qui suit, et de tous les éléments interrogatifs (*que, qui, quand, lequel, où, etc.*),
- (ii) soit les éléments qui expriment, au contraire, l'idée d'une assertion intensifiée, ou d'hyperassertion, selon l'expression de H. Curat (1991) : c'est le cas des éléments *qu-* exclamatifs : *si, comme, combien, que, quel, etc.*

Cela suggère que le trait [+ T] qui serait responsable de l'apparition de l'indicatif dans la phrase dépendante est un trait général qui se réécritrait [\pm Assertion].

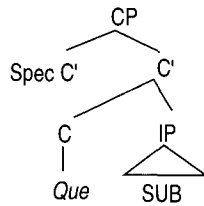
Si cette analyse est acceptable, le trait que l'on est amené à donner par défaut à la conjonction *que* qui impose le subjonctif est un trait qui doit le situer en dehors du domaine [+Assertif], c'est-à-dire dans un domaine où les notions du vrai et du faux ne sont pas pertinentes. Ce domaine, que nous appellerons le domaine [Hors-Assertion]²⁹ qualifie convenablement à notre avis la conjonction *que*, élément sémantiquement vide que Milner (1989) assimile à un *sas* qui n'a de fonction que syntaxique et peut d'ailleurs dans certaines langues, comme l'anglais, ne pas apparaître.

Cette classification peut *a priori* paraître surprenante. Elle ne nous en semble pas moins fondée : en réalité, on ne fait ici qu'opposer le domaine de l'assertion (qui constituerait une échelle allant de l'assertion intensifiée à la négation, en passant par la question³⁰, et par l'assertion hypothétique, faible ou nulle) à un domaine où le trait [\pm Assertif] n'est pas pertinent, où l'on est en dehors de l'assertion (et de son contraire : la non-assertion).

Si ces propositions sont acceptables, les phrases de type CP dont la tête porte un trait spécifié [intra-Assertif] (soit directement si la position C est occupée par un élément lexical spécifié positivement pour ce même trait, soit indirectement via la transmission de ce même trait par un élément occupant la position Spec C' à sa tête³¹) seront systématiquement à l'indicatif et auront donc des structures syntaxiques comparables, *mutatis mutandis*, aux structures indicatives présentées ci-dessus.

Au contraire, les phrases de type CP dont la position-tête est occupée par la conjonction *que* spécifiée [Hors-Assertion] sera systématiquement au subjonctif. Nous proposerons pour ces phrases une structure syntaxique de ce type :

(32)



[Hors-Assertif]

L'un des avantages, et non des moindres, de cette analyse est qu'elle nous semble capable de traiter d'une façon *unitaire* tous les cas d'apparition du subjunctif dans les phrases de type CP en *que* : non seulement dans les structures indépendantes, comme en (31 a-b), mais aussi dans les complétives³² et, sans doute aussi, dans les phrases qui occupent la position sujet d'une autre phrase, comme dans

- (33) (a) Qu'il vienne nous semble exclu
 (b) Qu'il l'ait fait de bon coeur, c'est certain

où l'apparition, quasi-systématique³³, du subjunctif est considérée dans la plupart des travaux comme inhabituelle'(Imbs), 'illogique' (Brunot), ou encore comme « un cas où l'emploi du subjunctif ainsi imposé par l'usage est le plus éloigné d'une application rationnelle de sa valeur modale », comme le notent Wartburg et Zumthor (1958 : 110).

Quant à nous, en accord avec les hypothèses énoncées ci-dessus, nous nous joignons à Damourette et Pichon (§ 1880) pour qui l'emploi du subjunctif dans ce contexte syntaxique n'est pas différent des autres emplois et ne fait que donner « la substance pure du fait, indépendamment d'une assertion actuelle ».

4. En guise de conclusion

Ce travail a tenté de ramener systématiquement les différences entre des énoncés ayant des modes distincts à des différences syntaxiques. Même si nous ne pouvons résoudre tous les problèmes, ni rendre compte de toutes les données, la possibilité même d'une telle tentative nous semble significative.

Nous avons en effet suffisamment démontré, nous semble-t-il, que *tous* les modes verbaux considérés ici ont des structures syntaxiques où ils sont *obligatoires*.³⁴

Dès lors, si en partant d'une structure syntaxique déterminée, nous pouvons, dans une grande majorité de cas, prédire le mode verbal qui sera employé, il est possible d'affirmer que les modes verbaux sont *visibles* en

syntaxe. Cette constatation est d'autant plus significative qu'elle ne peut pas être avancée à propos des temps : en partant de considérations exclusivement syntaxiques, il est strictement impossible de déterminer par avance ce que sera la forme *temporelle* employée dans une phrase donnée. On dira que la catégorie du temps est invisible pour la syntaxe³⁵.

Si ces constatations – qui méritent sans aucun doute des vérifications supplémentaires et plus précises – sont correctes, il serait légitime, et même nécessaire, de distinguer entre deux types d'inacceptabilité :

(i) une inacceptabilité syntaxique (i.e. *agrammaticalité*), qui sera rendue ici, comme usuellement, grâce à l'astérisque (*), et qui rend compte, entre autres, des énoncés dont le mode est inacceptable, comme en (34b, c) :

- (34) (a) Je veux *partir* / que Pierre *parte* tout de suite
(b) * Je veux que Pierre *part* tout de suite
(c) * Je veux que Pierre partir

(ii) une agrammaticalité temporelle, ou plutôt une *inadéquation* logico-sémantique qui fait que dans *certain*s contextes certaines variantes temporelles paraissent peu acceptables. Nous proposons de rendre compte de ce type d'inacceptabilité grâce au signe dièse (#) ; c'est par exemple le cas des phrases (35a-b) que nous empruntons respectivement à Veters (1996) et Molendijk (1990) :

- (35) (a) # Le 5 Juin 1989, Jules rentrait chez lui en 50 minutes
(b) (le commandant ... se jeta sur l'interphone) et hurla qu'il avait à parler à M. Chisnutt. #Trois minutes plus tard, M. Brown³⁶ se présentait chez le commandant.

Il ne s'agit pas ici à notre sens d'une simple notation mais d'une distinction capitale entre deux types d'inacceptabilité qui appartiennent à deux niveaux d'analyse distincts. En effet, à y voir de plus près, l'on se rend compte que les phrases (34b-d) sont inacceptables quel qu'en soit le contexte. La notion d'*agrammaticalité* dans leur cas reste tout à fait pertinente puisqu'il s'agit bien d'un rejet *architectural*. Ce n'est pas le cas, nous semble-t-il, des phrases (35)³⁷ où l'on devrait plutôt parler d'*inadéquation* logico-sémantique qui, elle, contrairement à l'*agrammaticalité* syntaxique, opère aussi bien au niveau de la phrase qu'au niveau du (*con*)*texte*³⁸...

Si nos hypothèses sont recevables, le programme de recherche que l'on inaugure ici pourrait avoir des conséquences empiriques intéressantes : la localisation syntaxique des modes verbaux pourrait nous aider non seulement à déterminer le sens de chacun de ces modes, approche parfois tentée dans ce travail d'une façon un peu elliptique, mais aussi à nous prononcer sur certaines formes verbales dont le statut modal et / ou temporel n'est pas clair. Nous songeons notamment au conditionnel. L'observation des structures syntaxiques du conditionnel montre clairement qu'à chaque

fois que l'on a affaire à cette forme verbale, on peut avoir, dans exactement la même structure syntaxique, au moins un autre temps de l'indicatif. Le conditionnel n'est nulle part obligatoire, nulle part imposé par des données strictement syntaxiques. Il n'est pas visible pour la syntaxe : il s'agirait d'un temps... de l'indicatif.

NOTES

1. Une version antérieure et, sur un nombre important de problèmes, totalement différente, est parue dans les *Cahiers Chronos* (3, 1998).

2. Voir, entre autres, Gardes-Tamine (1987) et Feuillet (1988).

3. « Pour qu'il y ait unité linguistique, écrit Menanteau (1986 : 71), il faut – on le sait – qu'il y ait commutation possible, il faut qu'il y ait, pour le locuteur, possibilité de choix entre telle unité et telle autre. Si ce choix n'existe pas, si telle unité est imposée, il va de soi que nulle valeur ne peut en être dégagée, qu'aucune information spécifique ne lui est attachée ».

Il serait pourtant erroné de croire que ce type d'analyse, discutable et si souvent discuté, ne soit défendu que par les tenants de l'approche fonctionnelle. Loin de là ; il suffit de lire les principales grammaires qui traitent de la question des modes, pour s'apercevoir que la plupart d'entre elles contiennent, plus ou moins explicitement, et sous un ton certes plus nuancé que celui adopté par les fonctionnalistes, ce présupposé théorique. Ainsi, par exemple, c'est ce postulat théorique qui a poussé Bally (1965 : 217) à considérer que le subjonctif dans la subordonnée « n'est pas un vrai subjonctif » ! Une position analogue est défendue par K. Togeby qui oppose nettement la forme et le sens : « Il est remarquable, note-t-il (1966 : 69), que c'est la construction qui régit le subjonctif et non le sens. » C'est aussi l'avis de Lyons qui écrit (1970 : 239) : « En fait il y a très peu de contextes en français où l'indicatif et le subjonctif soient interchangeables. La question qui se pose alors est de savoir s'il est correct de décrire le subjonctif français comme un mode. »

4. « Mais toute construction n'est-elle pas liée, au moins génétiquement, à un sens ? », s'interroge Bonnard (1974 : 4). À quoi Confais répond (1990 : 233) que « si toute redondance était vécue comme une servitude, il y a longtemps que l'on dirait en français *moi pas comprendre* au lieu de *je ne comprends pas*. »

5. Voir, entre autres, et en plus de Chomsky (1981 & 1986), Wass (1988), Haegeman (1994), et Ouhalla (1994).

6. Le noeud *Modal* signalé en note par Chomsky (1981) n'a jamais, à notre connaissance, été développé. Parallèlement, on peut noter la multiplication relativement récente des recherches syntaxiques opérées dans le cadre du modèle *GB* pour relier l'interprétation *temporelle* des énoncés à leurs structures syntaxiques. Voir, entre autres, Enç (1987), Guéron et Hoekstra (1988), Guéron (1993) et (1996). Cette situation nous semble quelque peu étrange puisque, selon nous, ce sont les Modes qui entretiennent les rapports les plus évidents avec les structures syntaxiques.

7. Voir notamment Pollock (1989) et Chomsky (1991).

8. Plusieurs linguistes pensent que l'*IMP* et le *PQP* du *SUB* sont des formes moribondes, propres à l'écrit et à un style plutôt soutenu, et ne renvoient pas à une

temporalité (chronologique ou textuelle) mais paraissent plutôt comme des archaïsmes (cf la règle de la concordance des temps). C'est, entre autres, la position de Huot qui écrit (1991 : 396) : « D'un point de vue synchronique, le subjonctif se caractérise en ceci qu'il n'a pas de désinences propres et ne connaît pas de variation spécifiquement temporelle (...). Il possède seulement une opposition aspectuelle (accompli non-accompli) qui se traduit par l'opposition entre une forme simple et forme auxiliée. »

9. Voir, par exemple, Pollock (1989) et Chomsky (1991) pour un débat sur l'ordre AGR – Tense.

10. On laissera ouverte ici la question du statut des participes.

11. Voir Abouda (1997), notamment les chapitres II et III.

12. Le *SUB* est exclu avec tous les verbes, sauf avec le verbe *être* (6b). Mais il convient de préciser que non seulement *être* est la seule unité lexicale verbale possible dans une telle structure, ce qui est en soi une contrainte extrêmement forte, mais, en plus, il n'y est possible qu'avec la troisième personne du singulier (**Sois / *croient*), au temps présent (l'IMP et le PQP de *SUB* sont exclus : **Fût ! / *Eût été !*) et à l'aspect inaccompli (**Ait été !*). Syntactiquement parlant, l'absence de sujet peut être ici considérée comme un indice suggérant qu'il ne s'agit pas d'une forme verbale, mais plutôt d'une forme figée.

13. Ce principe a reçu dans la littérature linguistique plusieurs formulations. Nous choisissons de l'exprimer ici de la manière suivante :

(i) toute phrase a un sujet.

14. Comme Weinrich qui note (1989 : 164) : « Enfin, une instruction d'agir peut aussi s'adresser dans des cas exceptionnels à une tierce personne : le référent. A cette fin cependant l'impératif ne dispose pas de formes particulières. La langue pallie cette lacune en employant alors des formes de subjonctif, sur le modèle : *qu'elle vienne !, qu'ils sortent !*. Le paradigme de l'impératif est donc ici défectif. Dans le rôle de référent il est complété par le subjonctif que nous appellerons dans ce cas «subjonctif impératif». »

15. «Ce qui est peut-être un peu inattendu, note K. Togeby (1966 : 68), c'est de voir que le *sujet* a une certaine influence sur l'emploi du subjonctif. Dans les propositions principales, le subjonctif n'apparaît guère qu'avec un sujet religieux : *Dieu le veuille* »

16. En effet, la phrase (16), à l'impératif, a une structure différente de celle qui est étudiée ici puisque le *NP Pierre* est en position détachée par rapport à la phrase tout entière : il ne s'agit donc pas d'un *NP* sujet déplacé.

17. Les données (b-d) sont empruntées à Tasmowski & Willems (1987).

18. Les exemples (19) et (20) se distinguent aussi par les deux caractéristiques suivantes : (i) contrairement aux exemples (20), qui semblent exiger systématiquement un circonstanciel (surtout de nature locative) antéposé, les exemples (19) au subjonctif sont agrammaticaux s'ils sont accompagnés d'un circonstanciel ; (ii) contrairement aux exemples (19) au subjonctif, qui exigent que le *NP* lexical sujet soit déterminé, les exemples (20) à l'indicatif semblent exiger du sujet qu'il soit indéfini (ou générique), sauf que, comme nous le signalons à juste titre un lecteur anonyme, ces deux caractéristiques distinctives ne peuvent pas être considérées comme représentatives de tous les tours à l'indicatif. Ainsi, par exemple,

les indications scéniques (cf. *Sort le comte*) n'admettent pas un circonstanciel, ni n'exigent du NP postposé qu'il soit indéfini. Les deux caractéristiques signalées ici ne seront donc pas appelées à jouer un rôle dans la distinction entre les modes indicatif et subjonctif.

19. Les jugements d'acceptabilité nous ont paru ici un peu délicats. Aussi nous sommes-nous appuyé sur les résultats d'une petite enquête que nous avons menée auprès de trois sujets (francophones de naissance et professeurs de français). Les résultats obtenus vont *grosso modo* dans le même sens : parmi les quatre phrases de (20), seules les deux dernières phrases (c-d) sont acceptées avec un clitique, avec toutefois plus ou moins de réserve.

20. Il serait trop long d'exposer ici les détails de cette argumentation. Voir Abouda (1997 : chapitre II) et (1998).

21. Il convient de préciser que si l'on peut avoir face à *Fasse le Ciel que vous ayez raison !* l'exemple correspondant sans inversion, *Le Ciel fasse que vous ayez raison !*, cela ne pose aucun problème particulier : l'exemple peut tout à fait naturellement être traité comme un cas (avec inversion) de ceux qui sont étudiés sous 3.1.2.1. (cf. (14)), c'est-à-dire en termes de contraintes affectant le NP sujet. Il ne s'agirait donc pas de la même structure syntaxique que celle qui est étudiée ici.

22. La majorité des phrases indicatives de ce type sont en effet naturellement acceptables sans l'inversion, à l'exception, notable, de quelques exemples qui nous sont signalés par un lecteur anonyme (cf. *N'empêche que, Reste, ...*), et qui requièrent sans doute une explication.

23. Voir, par exemple, Haegeman (1994).

24. C'est aussi le cas des tours, apparaissant dans un style qualifié à juste titre par Le Goffic (1993 : 502) de « recherché et archaïsant », de types : *fussé-je, fût-il, eût-il*, etc. Ce n'est pas tout à fait le cas, nous semble-t-il, de certains exemples avec *pouvoir* comme dans :

(i) Puisse-t-il être reçu !

où le clitique peut être remplacé par un NP lexical :

(ii) Puisse Pierre réussir !

Le verbe *pouvoir*, aux comportements biens singuliers (déjà soulignés en diachronie par Wagner (1939)), semble donc constituer une exception par rapport aux autres verbes du français (voir aussi Huot (1991)). Il ne serait sans doute pas totalement inadéquat de poser que le verbe *pouvoir* dans les exemples (i) – (ii) monte jusqu'à la position C, exactement comme dans la structure (23), à la différence près qu'ici la position Spec I' peut être occupée par *pro*, et la position Spec AGR' par un clitique.

25. Demeure naturellement la question – complexe – de la position qu'occupe le clitique.

26. À signaler toutefois l'existence, dans un style exclusivement littéraire et soigné, d'un certain nombre de tours à l'imparfait et au plus-que-parfait du subjonctif (dit, improprement *conditionnel passé deuxième forme*) après *si* hypothétique

(i) Et si, pour ménager le secret de notre entente, je dusse donner d'elle une image incertaine, je choisirais de ne pas m'en mêler.

(ii) Si mon pauvre Sylvain eût vécu, il ne t'aurait jamais abandonné.

27. Selon toute vraisemblance, la conjonction *que* d'une exclamative occupe la position C.

28. Voir, par exemple, Huot (1986 & 1991) et la discussion de Abouda (1997, chapitre II).

29. Il nous semble que cette opposition [\pm Assertion] vs [Hors-Assertion], ou encore [intra-assertion] vs [extra-assertion], même si elle était approchée, quelquefois de très près, par certains grammairiens et linguistes (cf. Damourette & Pichon, Huot (1988 & 1991), n'a jamais été exprimée très clairement. Elle se confond bien souvent, comme nous l'avons vu ci-dessus, avec l'opposition Assertif vs Non-Assertif, deux traits qui, même s'ils sont distinguables (et on a raison de les distinguer), appartiennent selon nous à un même domaine global.

Ceci dit, un lecteur anonyme nous signale deux autres travaux (Gsell & Wandruska et Nølke), dont n'avions pas connaissance, où l'opposition en question semble être exprimée en des termes proches des nôtres.

30. Poser une question, même globale, c'est, selon Anscombe & Ducrot (1983) poser une « assertion préalable » ; selon Martin (1987 : 25), la question « présuppose la vérité de p dans quelque monde possible ». La même chose pourrait être dite à propos de la négation qui appartient au domaine [- Assertif] : là aussi, on assigne nécessairement une valeur de vérité, puisque considérer une proposition p comme non-vraie revient non seulement à considérer comme vraie la proposition *non-p*, mais aussi à considérer que p est vrai dans un anti-univers (cf. R. Martin (1983 : 39).

L'hypothèse aussi, dans le cadre théorique de R. Martin (1983 et 1987), n'est pas sans entretenir un rapport avec l'assertion ou avec l'interrogation. Parmi les nombreux arguments avancés par Martin pour souligner cette parenté, on peut invoquer celui-ci (1983 : 99) : « Ce n'est sans doute pas un hasard si dans un grand nombre de langues les formes interrogatives et les formes hypothétiques se trouvent apparentées. Le *si* français, qui cumule les deux fonctions, est une preuve parmi d'autres. »

Ces faits livrés en vrac suggèrent que l'assertion et la non-assertion ne constituent pas des domaines totalement opposés, mais se trouvent dans une même sphère qui leur permette d'entretenir les rapports qu'elles entretiennent.

31. Cette dernière possibilité fait appel au principe connu sous le nom du *Spec-Head Agreement*. Voir par exemple la présentation qui en a été faite dans Haegeman (1994).

32. Nous avons essayé, lors du 2^e colloque *Chronos* (Bruxelles, 9-11 janvier 1997), d'étendre l'usage des traits [intra-assertif] vs [extra-assertif] pour l'explication de la variation modale dans les complétives, notamment les complétives dépendant d'un verbe d'opinion employé négativement ou interrogativement.

33. À signaler toutefois la possibilité de l'indicatif, comme dans les exemples suivants (signalés, entre autres, par Grevisse) :

(i) Que vous battez en duel demain, je le sais. (P. Bourget)

(ii) Que l'homme est né pour le bonheur, certes toute la nature l'enseigne. (A. Gide)

(iii) Que Rodrigue est la jeunesse même, nous ne l'apprenons à personne. (Herland)

L'apparition de l'indicatif, que nous considérons ici comme le cas marqué, se présente à nos yeux comme le résultat d'une 'contamination (discursive) régressive' : l'assertion, forte, contenue dans la principale influencerait les caractéristiques

sémantiques de la phrase en position sujet.

34. Les cas où une même structure syntaxique admet plus d'un mode existent aussi. Mais ces cas sont très peu nombreux puisqu'ils ne concernent que certains modes – l'indicatif et le subjonctif – et seulement certaines structures syntaxiques (notamment les phrases enchâssées, comme les complétives dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé interrogativement ou négativement).

35. Ce n'est certainement pas un hasard si l'on parle des phrases infinitives, indicatives, subjonctives et impératives, mais presque jamais de phrases passées ou futures. C'est que, nous semble-t-il, de la même manière qu'on peut parler de phrase relative ou de phrase interrogative, etc., les modes doivent avoir des caractéristiques purement syntaxiques qui les rendent visibles « par simple inspection de l'écriture formelle » selon l'expression de Milner (1986).

36. Par opposition à la phrase – acceptable – d'origine qui comportait *Mr. Chisnutt*. Il nous semble, quant à nous, que (35b) n'est pas inacceptable, mais qu'elle nécessite un plus grand effort de récupération sémantique que la phrase correspondante avec *Mr. Chisnutt* : il faut admettre un lien pragmatique entre *Mr. Chisnutt* et *M. Brown*...

37. Vetters (1996 : 115, n. 38) précise qu'il a ajouté l'indication de l'année « pour éviter que la phrase [(35a)] ne reçoive une interprétation habituelle. » Autrement dit, l'inacceptabilité de l'exemple en question provient d'une inadéquation entre l'imparfait et les deux compléments temporels insérés de part et d'autre de la « principale » (avec l'un de ces deux compléments temporels, la phrase demeure acceptable)... Il suffit de lire les différents travaux sur les temps et de vérifier les exemples fournis pour se rendre compte que presque à chaque fois que l'on parle d'inacceptabilité, il s'agit d'une inacceptabilité contextuelle (au sens large), et non pas d'une inacceptabilité architecturale. D'où le recours, presque systématique, aux adverbes (pour limiter le contexte) ou à des précisions contextuelles de type *interprétation non-habituelle*, etc. Autrement dit, il nous semble que les temps ne sont inacceptables que par rapport à des contextes *sémantiques* prédéfinis.

38. Cf. (35b) et Vetters (1993)

RÉFÉRENCES

- ABOUDA, L., 1997, *Syntaxe et sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse, Paris 7.
- ABOUDA, L., 1998, « Vers une localisation syntaxique des modes verbaux. Cas de la phrase indépendante », *Cahiers Chronos*, 3, 293-322.
- ANSCOMBRE, J.-Cl. & DUCROT, O., 1983, *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles, P. Mardaga.
- BALLY, Ch., 1965, *Linguistique générale et linguistique française*, 4^e édition revue et corrigée, Berne, Francke.
- BONNARD, H., 1974, « Les Axiomes temps et mode », *Le Français moderne*, 42 : 1, 72-89.
- CHOMSKY, N., 1981, tr. fr. (1991), *La Théorie du Gouvernement et du Liage*, Paris, Seuil.

- CHOMSKY, N., 1986, *Barriers*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- CHOMSKY, N., 1991, « Some Notes on Economy of Derivation and Representation », in R. FREIDIN (ed), *Principles and Parameters in Comparative Grammar*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- CONFAIS, J. -P., 1990, *Temps, Mode, Aspect*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- CURAT, H., 1991, *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*, Genève : Droz.
- DAMOURETTE, J. & PICHON, E., 1911-1927, *Des Mots à la pensée*, t. V, Paris, d'Artrey, 1970 (rééd.).
- ENÇ. M., 1987, « Anchoring conditions for tense », *Linguistic Inquiry* 18, 633-657.
- FEUILLET, J., 1988, *Introduction à l'analyse morpho-syntaxique*, Paris, PUF.
- GARDES-TAMINE, J., 1987, « Introduction à la syntaxe », *L'information grammaticale*, 35, 37-40.
- GUERON, J., 1993, « Sur la syntaxe du temps », *Langue française*, 100, 102-122.
- GUERON, J., 1996, « Cohérence et économie dans la grammaire du temps : remarques sur la variation des structures temporelles », *Cahiers Chronos*, 1, 59-78.
- GUERON, J. & HOEKSTRA, T., 1988, « Les Chaînes-T et les verbes auxiliaires », *Lexique*, 7, 61-85.
- HAEGEMAN, L., 1994, *Introduction to Government and Binding Theory*, Oxford, Blackwell.
- HUOT, H., 1986, « Le subjonctif dans les complétives : subjectivité et modalisation », in M. RONAT & D. COUQUAUX (éds), *La Grammaire modulaire*, Paris, Minuit, 81-111.
- HUOT, H., 1988, « Quelques conditions d'apparition du subjonctif : la notion de classifiante et le trait [± QU] », in *Recherches nouvelles sur le langage*, Paris 7, DRL.
- HUOT, H., 1991, « Quelques aspects syntaxiques de la non-assertion », *Actes du XVIIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Tübingen, Niemeyer, II, 389-401.
- LE GOFFIC, P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- LYONS, J., 1970, *Linguistique générale*, Paris, Larousse.
- MARTIN, R., 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- MARTIN, R., 1987, *Langage et croyance*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- MENANTEAU, D., 1986, « Le Mode verbal, classe grammaticale ? », *Linguisticae Investigationes*, 22 : 1, 69-80.
- MILNER, J.-C., 1986, *Introduction à un traitement du passif*, Paris 7, Col. «ERA 642».
- MILNER, J.-C., 1989, *Introduction à la science du langage*, Paris, Seuil.
- OUHALLA, J., 1994, *Transformational Grammar*, London, Edward Arnold.
- POLLOCK, J.-Y., 1989, « Verb movement, UG and the structure of IP », *Linguistic Inquiry*, 20 : 3, 365-424.
- TASMOWSKI, L. & WILLEMS, D., 1987, « Les Phrases à première position actancielle vide », *Travaux de Linguistique*, 13/14, 177-191.
- TOGEBY, K., 1966, « La Hiérarchie des emplois du subjonctif », *Langages*, 3, 67-71.

- VETTERS, C. (éd), (1993), *Le temps, de la phrase au texte*, Lille, PUL.
- VETTERS, C., 1996, *Temps, aspect et narration*, Amsterdam, Rodopi.
- WAGNER, R.-L., 1939, *Les Phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française des origines à la fin du XVI^e siècle*, Genève, Droz.
- WARTBURG, W. von & ZUMTHOR, P., 1958, *Précis de syntaxe du français contemporain*, Berne, Francke.
- WASS, P., 1988, « Histoire d'AUX ». *La question de l'auxiliaire*, Travaux du CERLICO, 113-130.
- WEINRICH, H., 1989, *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier-Hatier.